
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 13 septembre 2024
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 19 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF du mois de SEPTEMBRE à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N°24-236
CULTURE
ACQUISITION PAR LA COMMUNE
D'UNE ŒUVRE D'ART CONTEMPORAINE
INTITULÉE "RÉVÉLATION"
DE L'ARTISTE PLASTICIENNE Nausicaa FAVART AMOUROUX
CONVENTION D'ACQUISITION
COMMUNE / Nausicaa FAVART AMOUROUX

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Nathalie LEFEBVRE, MM. Florian SALAZAR-MARTIN, Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, MM. Roger CAMOIN, Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, Valérie BAQUÉ, M. Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, MM. Jean-Francois MAUFFREY, Pierre DHARREVILLE, Mme Laëtitia SABATIER, M. Frédéric GRIMAUD, Mme Carole CAHAGNE, M. Thierry BOISSIN, Mme Joëlle COULOMB, M. Jean-Luc DI MARIA, Mmes Christiane VILLECOURT, Sylvie WOJTOWICZ, M. André BOYÉ, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Camille DI FOLCO - Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Pierre DHARREVILLE
M. Gérard FRAU - Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Jean-Pascal BADJI
Mme Sophie DEGIOANNI - Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger CAMOIN
Mme Linda BOUCHICHA - Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES
M. Mehdi KHOUANI - Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia SABATIER
M. Christian DEPRez - Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Chantal HABASTIDA
Mme Sigolène VINSON - Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Charlette BENARD
Mme Emmanuelle TAVAN - Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie LEFEBVRE
Mme Camille BERJAUD - Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie BAQUÉ
M. Charles LINARES - Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Saoussen BOUSSAHEL
M. Gilles PICARD - Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Jean-Marc VILLANUEVA

EXCUSÉ SANS POUVOIR :

M. Franck FERRARO, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240919-CM24_33919-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Chaîne d'intégrité du document : 6C EA 6A 70 81 58 E1 F8 1F 0B D6 09 9F 70 8F 1E
Publié le : 30/09/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/427778>

La Commune de Martigues enrichit régulièrement son patrimoine culturel et ses collections par des acquisitions d'œuvres.

Elle organise depuis plusieurs étés des animations culturelles à l'occasion de la manifestation intitulée "Les Fadas du Monde". Cet évènement ne serait pas complet si les artistes n'y étaient pas associés.

C'est ainsi que dans le cadre de cet évènement, durant l'été 2024, la Commune a organisé une exposition intitulée "Sel en Scène", en collaboration avec l'artiste plasticienne Nausicaa FAVART AMOUROUX.

Ce projet ayant pour but de mettre en lumière la thématique de la culture du sel, élément emblématique du patrimoine martégal, peu connu.

L'exposition s'est tenue, au sein du Village des "Fadas du Monde, sur les rives de l'Étang-de-Berre à la Base Nautique Municipale de Tholon. Le public a pu y découvrir l'histoire de la culture du sel à Martigues, sous tous ses aspects, en particulier sous sa forme artistique, et a permis à l'artiste plasticienne Nausicaa FAVART AMOUROUX d'y dévoiler ses œuvres personnelles, notamment l'œuvre "Révélation".

Le projet s'est décomposé en trois volets, du 13 au 21 juillet 2024 :

- L'exposition "Strates", sur l'univers du sel qui s'est déroulée à la Galerie Éphémère du quartier de l'Île à Martigues, au n° 2 de la rue des Arlauds et où l'œuvre "Révélation" a été mise en valeur

Une vingtaine d'œuvres choisies par l'artiste ont été exposées : peintures et photographies. L'artiste a également projeté d'autres œuvres sur écran (vidéo des archives des Salines de Martigues, interviews du président du sel au Bénin, de Patrick DUPLESSIS SAUNIER, Vivien CABANE, étudiant en Master Social du sel + fabrication de la récolte de sel au Bénin et en France).

- Le campement de la caravane du sel, installée au sein du Village des "Fadas du Monde" à la Base Nautique Municipale de Tholon, dotée d'un cabinet de curiosités, la caravane a été entièrement customisée et aménagée par Nausicaa FAVART AMOUROUX avec des visuels d'archives représentant l'histoire locale du sel et des salines.

- Entre le 15 et le 19 juillet 2024, des ateliers artistiques et des rencontres conviviales ont été organisés, ainsi que des médiations de sensibilisation avec l'artiste, dans des lieux et sites définis entre elle et les Services Municipaux.

Née dans une famille d'artistes photographes grands reporters, Nausicaa FAVART AMOUROUX intègre "l'Atelier de Sèvres", en 1988, elle poursuit son parcours à l'École de Création Visuelle (ECV) et à l'école Olivier DE SERRES, en design graphique.

Elle commence ses premières expositions internationales dans les années 90.

Mac 2000 à Paris, Puls'Art au Mans, ses toiles partent pour la Belgique, le Maroc, le Japon (où elle reçoit le Prix du jury à Tokyo). Nausicaa enchaîne les expositions intégrant les galeries comme celle de Bogéna Gidrol à Saint-Paul de Vence, elle représente aujourd'hui de nombreux artistes dont Ernest PIGNON Ernest, FRANTA, James COIGNARD, Monique FRYDMAN ou la Galerie Jupiter sur l'Île Saint-Louis.

Ses peintures évoquent la fragilité de l'homme au plus profond de son histoire, mettant en perspective l'homme universel dans sa nature profonde, une peinture figurative et suggestive.

Le travail de Nausicaa FAVART AMOUROUX est souvent suggéré, sans anecdotes. Il ne subsiste que l'émotion du souvenir, une trace ineffaçable symbolisant la mémoire éternelle, pour que chacun puisse laisser libre cours à son imagination et s'appropriier les œuvres, chacun suivant son parcours.

Aussi, constatant l'intérêt du public pour le travail de Nausicaa FAVART AMOUROUX lors de l'exposition, la Commune se propose d'acquérir l'une de ses œuvres, intitulée "Révélation".

Il s'agit d'une toile de format carré 100 cm x 100 cm qui rappelle les formats 6 cm x 6 cm du "Rolleiflex" négatifs pour photographies argentiques qui ont bercés son enfance, la technique utilisée est un mélange d'encre de chine et d'acrylique sur toile.

Cette toile révèle cette infini variété des sols constitués de cristaux immaculés aux nuances laiteuses croisés dans les sites des Salins de Giraud, d'Aigues-Mortes, des déserts d'Uyuni de Bolivie, et bien d'autres endroits du monde où le sel est vital et universel.

L'acquisition de cette œuvre est fixée à un montant de 3 300 € TTC.

Une convention d'acquisition a été établie afin de fixer les termes de la dite acquisition.

Ceci exposé,

Vu la convention d'acquisition de l'œuvre "Révélation" à intervenir entre la Commune et l'artiste Nausicaa FAVART AMOUROUX,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville de Toutes les Égalités" en date du 4 septembre 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 11 septembre 2024,

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver l'acquisition par la Commune de l'œuvre de l'artiste plasticienne Nausicaa FAVART AMOUROUX, intitulée "Révélation", pour un montant de 3 300 € TTC,**
- A approuver la convention d'acquisition de cette œuvre, à intervenir entre la Commune et l'artiste Nausicaa FAVART AMOUROUX, telle qu'elle figure en annexe,**
- A affecter l'œuvre à l'inventaire du patrimoine de la Commune de Martigues,**
- A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette acquisition.**

La dépense sera imputée au budget de la Commune, Fonction 311110, Nature 21621.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Nombre de voix **POUR** **39**
Nombre de voix **CONTRE** **0**
Nombre d'**ABSTENTION** **1** (M. BOISSIN)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Maire
Gaby CHARROUX

Le Secrétaire de séance


Roger CAMOIN

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240919-CM24_33919-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Chaîne d'intégrité du document : 6C EA 6A 70 81 58 E1 F8 1F 0B D6 09 9F 70 8F 1E
 Publié le : 30/09/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/427778>

Page 4/4